

**CONSEIL DU BUREAU
DE L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE L'AISNE**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

SEANCE DU 11 SEPTEMBRE 2025

L'AN 2025, le 11 SEPTEMBRE, les membres du Bureau de l'Office Public de l'Habitat de l'Aisne se sont réunis au lieu ordinaire des séances.

Etaient présents :

**MM. GRZEZICZAK, Président, et RAMPELBERG, Vice-Président.
MM. DELHAYE et LIEZ, Administrateurs.**

**Pouvoirs : M. CREMONT, Administrateur, à M. GRZEZICZAK.
M. MUZART, Administrateur, à M. RAMPELBERG.**

Excusée : Mme MARICOT, Administratrice.

**Assistés de : MM. DOURLEN, Directeur Général, ROBERT et SIMONNOT, Directeurs Généraux
Adjoints, Mmes MOINAT et PLANCKAERT, Directrices de services.
Mmes HERMI, Responsable Gouvernance.**

Début de séance à 10 h 00 – le quorum étant atteint, sous la présidence de Monsieur Freddy GRZEZICZAK, Président.

ORDRE DU JOUR

SOISSONS – 10 BIS AVENUE SALVADOR ALLENDE - LOCAL COMMERCIAL -ATTRIBUTION

Le local commercial sis à Soissons au 10bis avenue Salvador Allende - quartier de Chevreux, d'une surface de 100 m², vacant depuis mai 2023, fait l'objet d'une nouvelle candidature. Il s'agit de [REDACTED], qui a transmis son dossier en date du 26 juin 2025.

Ce candidat souhaite ouvrir une boutique de nutrition sportive, compléments alimentaires, produits diététiques adaptés à la pratique sportive, et conseils en nutrition pour sportifs amateurs comme confirmés.

Le loyer mensuel HT est de 600 € soit 720 € TTC.

Ce local n'a bénéficié d'aucuns travaux depuis la reprise par huissier.

[REDACTED] souhaiterait pouvoir ouvrir son établissement dès que possible et bénéficier d'une exonération de loyers pour compenser les travaux qu'il prendra à sa charge.

Monsieur le Maire de Soissons a émis un avis favorable à cette proposition.

Il est proposé au Bureau de

- se prononcer sur cette candidature,
- et se positionner sur le principe de l'exonération de loyers.

A l'appui des informations complémentaires données, le Bureau, à l'unanimité des votants, autorise l'attribution du local sis 10bis avenue Salvador Allende à Soissons à [REDACTED] et accorde une exonération d'un mois de loyer TTC soit 720 €.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Le Président,
Freddy Grzeziczak.

